

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2013 A 20 h 30

Présents : M -J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT ,
S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET,
M. BRUNEAU, F. CORTET, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD,
B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. DEYROLLE

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD

Convocation : 29 juin 2013



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS 2012 :

Monsieur Olivier NAUD, délégué à la Communauté de Communes de Grand Lieu, présente le rapport annuel du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

Ce document fait apparaître une baisse des tonnages collectés de 4,20 % pour l'ensemble avec notamment – 5,85 % dans les déchetteries et – 3.68 % sur les ordures ménagères. Cette évolution peut être due à plusieurs facteurs, notamment un meilleur tri mais aussi à un ralentissement de la consommation et de l'activité économique.

Il est évoqué le tri sélectif lors des manifestations, actuellement il n'y a pas de conteneurs prévus à cet effet. Un essai sera fait lors des prochaines manifestations en déposant des conteneurs jaunes et en insistant près des organisateurs pour obtenir un tri de qualité.

La question de la facturation au poids est abordée, pour le moment ce dispositif n'est pas à l'ordre du jour. Le puçage des bacs permet de connaître les fréquences de présentation. La facturation incitative sera obligatoire dans les prochaines années, la loi prévoyant une part incitative pour 2015.

La récolte des DEEE a permis de collecter 168 tonnes d'appareils électroménagers.

Reste en suspens la collecte des pneus à usage agricole qui se heurte au coût et à la qualité des produits collectés (propreté, stockage...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport présenté.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2012 :

Ce rapport établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Grand Lieu est présenté par Madame Fabienne Esmangart de B. déléguée.

Le nombre d'abonnés sur le territoire du Syndicat, 19 communes, a progressé de 3,98 %, pour la commune de La Limouzinière l'augmentation est de 8,66 %.

La consommation d'eau a, quant à elle, baissé de 1,96 % et est notamment significative près des gros consommateurs.

Le prix de l'eau n'a pas varié en 2012.

Le SIAEP a entrepris des travaux de renouvellement de canalisation sur la commune au village du Reucher.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport présenté.

FIXATION DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL :

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE indique que les travaux d'extension du local commercial sont terminés et qu'il convient de fixer un nouveau loyer.

Au vu du bilan des travaux et considérant un amortissement de cette extension sur 15 ans, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel du local commercial à 580,00 € Hors Taxe à compter du 1^{er} juillet 2013.

Autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer un avenant au bail commercial conclu entre la commune et Monsieur et Madame Didier MOUTRET en l'étude de Maître Jean -François GRELEAUD Notaire à Montaigu 85.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2012

Budget Assainissement :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 12.03.2013 du 11 mars 2013 en raison d'une erreur matérielle et affecte le résultat d'exploitation du budget assainissement de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2012	202 957.43 euros
(B) Déficit d'investissement 2012	22 387.45 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	20 000.00 euros
(D) recettes	0 euro
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	42 387.45 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	42 387.45 euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	160 569.98 euros

RESTAURANT SCOLAIRE TARIFS 2013/2014 :

Madame Gisèle VAILLANT, adjoint e à l'enfance et vie scolaire, présente le bilan 2012/2013 du restaurant scolaire.

Il fait apparaître une augmentation du nombre de repas servis de 2400 sur l'année scolaire pour un total de 32 845 repas.

La moyenne quotidienne s'établit à 243 rationnaires.

On constate un faible nombre de repas occasionnels (1628) et de repas adultes (33).

Madame Vaillant indique que la commission propose de majorer les tarifs de 0,80 %, soit l'équivalent de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur 12 mois et d'instaurer un jour de carence en cas d'absence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de majorer les tarifs du restaurant scolaire de 0,80 % au 1^{er} septembre 2013 et arrête les tarifs ci-dessous :

- repas régulier 3,33 €
- repas occasionnel 3,58 €
- repas adulte 3,79 €

Il institue également, à compter du 1^{er} septembre 2013 l'application d'une journée de carence en cas d'absence.

Dans tous les cas d'absence, le premier jour d'absence sera systématiquement facturé aux familles dans la mesure où le repas est commandé 72 heures à l'avance chez notre fournisseur.

ACCUEIL PERISCOLAIRE – TARIFS 2013-2014 :

Madame Gisèle VAILLANT commente le bilan de l'accueil périscolaire sur l'année scolaire 2012/2013.

Il fait apparaître une légère baisse de fréquentation – 891 ½ heures soit – 4,25 % par rapport à l'année précédente, financièrement les recettes familles baissent de 4,18 %. Le déficit s'affiche à 6 322, 82 € représentant 12,04 % du chiffre d'affaire.

La commission propose d'adopter la facturation au ¼ d'heure ce qui permettra une facturation plus fine près des familles utilisatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- majore de 0,80% les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2013,
- adopte la facturation au ¼ heure
- approuve les tarifs ci-dessous en fonction du quotient familial :

Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2013 :

Quotient familial	tarif ¼ heure
- 423 euros	0.34 euro
424 euros à 762 euros	0.54 euro
763 euros à 999 euros	0.74 euro
1 000 euros à 1 332 euros	0.88 euro
1 333 euros à 1 665 euros	1.04 euro
1 666 euros à et +	1.21 euro
non allocataires	1.32 euro
Goûter	0.60 euro

APPROBATION DU MARCHÉ PAVC 2013 :

Madame F. ESMANGART de BOURNONVILLE propose à l'assemblée d'approuver le marché de voirie.

La consultation d'entreprises a enregistré trois offres.

La commission d'appel d'offres réunie le vendredi 5 juillet propose, sous réserve de vérifications, d'attribuer le marché à l'entreprise SAS BREHARD TP de Saint Père en Retz, moins disante.

Après vérification des offres, aucune anomalie n'est apparue.

La consultation portait sur 3 tranches de travaux :

- Tranche ferme estimée à 61 390.00 €TTC comprenant les purges et rechargement sur la VC 209 du Freuche, la rue du Moutardier et la VC 215 des Etangs puis la reprise du CR 363 du Pressoir.
- Tranche conditionnelle 1, estimée à 17 085,00 €TTC, purges et rechargement sur VC 211 du Moulin à la Névelière et VC 205 du Poirier.
- Tranche conditionnelle 2, estimée à 10 000.00 €TTC, rue du Stade enduits et reprofilage.

Soit un total estimé à 88 475.00 €TTC.

La proposition SAS BREHARD TP se décompose comme suit :

Tranche ferme :	51 592.21 €TTC
Tranche conditionnelle 1 :	16 774.14 €TTC
Tranche conditionnelle 2 :	<u>12 157.34 €TTC</u>
Soit Total	80 523.69 €TTC

Au budget primitif 2013, il avait été inscrit pour 2013, 50 000.00 € au titre du PAVC et 20 000.00 € pour les chemins ruraux soit un crédit global de 70 000.00 €. Pour réaliser l'ensemble du programme, il manque 11 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise SAS BREHARD TP pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle 1 et la tranche conditionnelle 2 pour un marché de 80 523,69 €TTC
- Autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer le marché à intervenir
- Décide d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 11 000 € lors d'une prochaine décision modificative, la commune ayant perçu une dotation supplémentaire au titre du FPIC.

ADMISSION EN NON-VALEURS DE TITRES IRRECOUVRABLES :

Sur proposition de Madame le Maire et à la demande de Madame la Trésorière de Machecoul, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeurs les titres suivants :

Budget Communal :

- Liste n° 8918944715 pour 33.04 €

Budget Assainissement :

- Liste n° 959260815 pour 96.56 €
- Titre 2012-R1-424 pour 72.25 €

ADMISSION EN NON-VALEURS DE TITRE IRRECOUVRABLE :

Sur proposition de Madame le Maire et à la demande de la Trésorerie de Carquefou, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeurs le titre suivant :

Budget Communal :

- Taxe Locale d'Équipement 207.00 €
Projet d'urbanisme abandonné.

PARTICIPATION PROJET « PASSERELLE -THÉÂTRE »

Le syndicat de Pays de Grand Lieu Machecoul et Logne propose dans le cadre du projet culturel de territoire un atelier « Passerelle Théâtre » ouvert aux élèves de CM2 et 6^{ème}.

Une classe de l'école Saint Joseph est intéressée et s'est inscrite à cette action.

Il est exigé un partenariat financier de la commune à hauteur de 300.00 € par classe concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de participer financièrement au projet « Passerelle Théâtre » et inscrit un crédit de 300.00 €

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – ABROGATION DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le droit de préemption urbain en faveur de la commune a été institué par délibération du Conseil municipal n° 03.04.2008 en date du 3 mars 2008 sur l'ensemble du territoire de la commune couvert pour les zones U et AU du plan local d'urbanisme.

Par délibération n° 01.05.2008 du 31 mars 2008, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption.

Afin de déléguer une partie du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes de Grand Lieu, il convient d'abroger la délégation au Maire dans un premier temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité abroge sa délibération n° 01.05.2008 du 31 mars 2008 déléguant au Maire le droit de préemption urbain.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU SUR LES SECTEURS CLASSÉS EN ZONES D'ACTIVITÉS

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes de Grand Lieu pour les secteurs classés en UE (zone artisanale de la Boisselée) et en 1 AUE (zone artisanale du Lavou) zones instituées par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 mars 2008.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À MADAME LE MAIRE

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide, conformément à l'article L.2122 -22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales de déléguer à Madame le Maire l'exercice du droit de préemption urbain défini par le Code de l'urbanisme et institué par la délibération n° 03.04.2008 du 3 mars 2008.

Ce droit s'exercera sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 mars 2008 à l'exception des zones UE et 1 AUE déléguées à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

PLAN CANICULE 2013

Madame le Maire informe l'assemblée sur les mesures à mettre en œuvre en cas de canicule.

COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE donne un compte-rendu de la commission des bâtiments communaux qui s'est tenue en juin.

Il apparaît nécessaire d'effectuer un diagnostic complet des bâtiments communaux et de solliciter des devis pour les travaux listés.

CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES

Monsieur Samuel DELAUNAY présente le bilan du chantier d'avril 2013 et le projet de chantier pour août prochain.

En août, le chantier se déroulera du 18 au 28 et réunira 24 jeunes, avec cette année l'internationalisation du chantier, 12 jeunes Galiciens étant inscrits.

Il demande également au Conseil municipal d'approuver la convention à passer avec le CAPL/CPIE de Corcoué sur Logne pour la mise en place de ce chantier. La participation financière de la commune sera de 5 000.00 €

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention présentée et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents.

10 ANS DE L'ESPACE JEAN DE LA FONTAINE

Monsieur Samuel DELAUNAY fait part au Conseil municipal des propositions du groupe de bénévoles de la bibliothèque pour marquer les 10 ans de l'espace Jean de la Fontaine.

Le projet consiste à mettre en place des activités sur une semaine en octobre avec interventions près des écoles, animations à la bibliothèque et un spectacle le dimanche.

Un contrat a été pris près de « Carabistouille » pour l'animation de cette semaine.

Financièrement l'ensemble est évalué à 1 850.00 € et il est demandé au Conseil municipal son accord pour intégrer cette somme au budget communal au titre des fêtes et cérémonies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la proposition et inscrit les crédits au budget communal.

14 JUILLET 2013

Le matin « La Translimouzine » randos vélo, VTT et marche, départ salle de sports. Le soir repas et feu d'artifice terrain des fêtes. La commune servira l'apéritif (5 élus bénévoles prévus).

MÉDAILLES 20 ANS – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Madame Le Maire remet à Patricia Angibaud, Samuel Delaunay et Richard Nountchongoué délégués suppléants, la médaille commémorant les 20 ans de la Communauté de Communes.

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame le Maire demande si le Conseil municipal serait intéressé par une visite de l'assemblée nationale, une majorité étant favorable, un contact sera pris avec Madame la Députée.

LOTISSEMENT DU RITZ DORÉ

Un point est fait sur la publicité et la commercialisation du futur lotissement.

CARTE SCOLAIRE COLLÈGES

Toutes les dérogations pour scolariser les enfants du bourg de La Limouzinière au collège Condorcet ont été refusées. Une action a été engagée en appel par les parents. La réponse n'est pas connue à ce jour.

SYNDICAT DE PAYS GRAND LIEU MACHECOUL ET LOGNE

Les élus expriment leur étonnement devant la demande de candidature qui leur est faite pour de nouvelles commissions à la veille du renouvellement électoral.

BONNES VACANCES À TOUTES ET À TOUS

**Prochaine réunion :
Lundi 9 septembre 2013 à 20h30**